



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L 2122.22 du Code des Collectivités Territoriales)

**le mercredi 09 février 2011, à 20 heures 30, à l'Hôtel de Ville**

- Adoption du compte-rendu du 19 janvier 2011.
- Information du Maire au Conseil municipal sur l'exercice de sa délégation d'attributions.

**Questions à l'ordre du jour :**

- 1 - Autorisation donnée à l'EPA Plaine de France de signer pour le compte de la ville, le marché de travaux pour la construction du Pôle civique
- 2 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention partenariale réactualisée de mise en œuvre pour l'Opération de renouvellement urbain du centre-ville.
- 3 - Agrandissement du cimetière.
- 4 - Cession par la commune de la parcelle AB n°241 au bénéfice de M. et Mme Tapia.
- 5 - Convention de mise à disposition par la ville des parcelles cadastrées AC n°78 et 79 au bénéfice de M. Ould Braham et Mlle Szabo.
- 6 - Incorporation dans le domaine communal du bien vacant et sans maître situé au 3 rue du Beau Point.
- 7 - Dégrèvement à titre exceptionnel de la taxe communale d'assainissement.
- 8 - Avenant n° 2 à la convention d'entretien du parking d'intérêt régional (PIR) entre le syndicat intercommunal pour l'étude et la réalisation d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers Fosses et la ville de Fosses.
- 9 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil général du Val d'Oise, la commune de Fosses et l'association IMAJ.
- 10 - Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de locaux à usage associatif entre la commune de Fosses et la Croix Rouge Française.
- 11- Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de locaux à usage associatif entre la commune de Fosses et le Secours Populaire Français.
- 12 - Montant des loyers des logements de fonction attribués aux enseignants.
- 13 - Avis sur l'adhésion du SIRESCO au Syndicat intercommunal informatique.
- 14 - Prise en charge des frais de mission de trois élus et du directeur de cabinet pour se rendre à Kampti entre le 10 et le 28 février 2011.